

dans le Bas-Canada, bill rédigé, dit-on, par M. Girouard, qui l'avait calqué sur la loi française, et qui avait été présenté par l'ex-ministère, fut de nouveau présenté par M. Laurin, mais alla pareillement échouer dans le Conseil législatif. M. Laurin fut plus heureux dans ses efforts pour faire révoquer les ordonnances relatives aux chemins d'hiver, en autant qu'elles s'appliquaient aux districts de Québec et de Gaspé et à certaine partie de celui des Trois-Rivières; un bill qu'il présenta à cet effet fut adopté par les deux Chambres et sanctionné par le gouverneur.

L'acte pour venir en aide aux victimes des deux grands incendies de Québec autorisait le receveur général à emprunter, sur le crédit de débentures, une somme de £100,000, qui devait être prêtée aux incendiés, avec intérêt de 4 par cent, et moyennant certaines conditions spécifiées dans l'acte.

Cette nouvelle était à peine parvenue à Québec qu'un nouveau sinistre frappait cette ville infortunée. Le 12 juin, cinquante personnes périrent dans l'incendie du manège Saint-Louis, transformé depuis quelque temps en salle de théâtre. Vers dix heures du soir, au moment où se terminait l'exhibition d'un diorama, les spectateurs étaient en partie sortis, lorsque le feu prit dans les décors de la scène par une lampe à huile de *camphène*, qui s'était détachée du plafond. En un instant la salle, où se trouvaient encore une centaine de personnes, fut envahie par les flammes. Tous, affolés, se précipitèrent vers l'étroite et unique issue, à laquelle on arrivait par un escalier, très étroit lui-même, qu'on avait ménagé dans l'amphithéâtre du fond de la salle. Un certain nombre réussirent à s'échapper, dont quelques-uns en passant par dessus la tête des autres. Mais une cinquantaine, dans leur empressement, s'accumulèrent dans l'escalier en une masse tellement compacte qu'il fut impossible d'en détacher un seul. Après des efforts inouïs, on dut les abandonner à leur triste sort. Le pays entier fut consterné en apprenant ce triste événement. A Québec, la procession de la Fête-Dieu, qui devait se faire deux jours plus tard, n'eut pas lieu en conséquence du deuil dans lequel était plongée la ville.

Le 17 juin, huit jours après la clôture de la session, M. Viger donna sa démission; mais les rumeurs qui circulaient alors sur la résignation de MM. Papineau et Daly se dissipèrent bientôt. Quant à la nomination de M. LaFontaine comme juge, en remplacement